



Obligation de payer pour garder un appart après une séparation

Par **donz**, le **16/05/2013** à **23:06**

Bonjour,

Je voudrais savoir si une personne connaît une loi qui oblige l'un des copropriétaire à régler à l'autre une compensation de loyer lors d'une séparation et que l'un continue d'habiter dans le bien acheté ensemble alors que l'autre est parti. Je précise que l'appartement est en vente et que le crédit court toujours pour les deux personnes.

Par **amajuris**, le **16/05/2013** à **23:57**

bjr,

le code civil prévoit dans le dernier alinéa de son article 815-9:

" L'indivisaire qui use ou jouit privativement de la chose indivise est, sauf convention contraire, redevable d'une indemnité."

donc la réponse à votre question est oui.

cdt